

*Sociétés commerciales canadiennes—Loi*

● (1600)

Aujourd'hui, deux gouvernements s'affrontent pour obtenir le maximum d'avantages économiques. L'un est résolu à conserver la rente économique qui lui revient de droit pour ses ressources. L'autre, le gouvernement fédéral, saigne à blanc l'industrie par l'impôt sur les revenus pétroliers et la redevance additionnelle. Il utilise en partie ces taxes comme des encouragements, dans le cadre du programme PEP, qu'il force les entreprises qui exploitent des ressources provinciales à se réorganiser, à se refinancer et à se restructurer.

Par cette mesure législative, le gouvernement fédéral bricote dans les domaines de compétence provinciale. A mon avis, il contourne de la sorte les articles 50 et 51 de la constitution récemment rapatriée. Voici ces articles, qui sont très explicites:

La législature de chaque province a compétence exclusive pour légiférer dans les domaines suivants:

- a) prospection des ressources naturelles non renouvelables de la province;
- b) exploitation, conservation et gestion des ressources naturelles non renouvelables et des ressources forestières de la province, y compris leur rythme de production primaire;
- c) aménagement, conservation et gestion des emplacements et des installations de la province destinés à la production d'énergie électrique.

(4) La législature de chaque province a compétence pour prélever des sommes d'argent par tout mode ou système de taxation:

- a) des ressources naturelles non renouvelables et des ressources forestières de la province, ainsi que de la production primaire qui en est tirée;
- b) des emplacements et des installations de la province destinés à la production d'énergie électrique, ainsi que de cette production même.

Comment une province peut-elle tirer le maximum de ses propres ressources et avoir les mains libres en matière fiscale lorsque le gouvernement fédéral sort ses griffes et se taille la part du lion au départ? Les taxes ne peuvent être prélevées que lorsque le gouvernement fédéral a pris sa part. S'il ne reste plus rien, le gouvernement provincial en est pour ses frais. Cet article de la Constitution est dénué de sens puisque le gouvernement fédéral peut le contourner, au mépris de l'esprit même de cet article et de l'objectif visé par la constitution rapatriée.

Le gouvernement fédéral tente d'imposer aux provinces sa politique en matière d'exploitation des ressources, même si ces dernières appartiennent aux provinces. C'est un tort. C'est même inconstitutionnel en vertu de la nouvelle Constitution. La Saskatchewan a le droit de nationaliser tout ce qui lui plaît et l'Alberta, celui de laisser aux entreprises privées l'exploitation de ses ressources, et le gouvernement fédéral n'a pas à leur imposer sa politique et ses directives.

Il s'agit là de l'un des fondements de la constitution tout juste rapatriée, notamment des articles 50 et 51. Des problèmes graves se posent dans ce domaine. La constitutionnalité de cette loi devra être vérifiée par les tribunaux le plus tôt possible.

Je le répète, j'admets volontiers que le gouvernement fédéral canadienise les entreprises installées sur des terres relevant seulement de sa compétence. C'est son droit le plus strict et il peut faire à sa guise. Cependant, lorsqu'il se met à canadieniser les terres provinciales, il doit respecter les autorités provinciales et les droits constitutionnels des provinces en matière de ressources.

Je comprends parfaitement le désir du gouvernement fédéral de canadieniser les entreprises qui exploitent des ressources renouvelables ou non comme le pétrole et le gaz, dans des régions où il exerce une compétence exclusive comme les terres

du Canada. Les gouvernements provinciaux de tout le pays, mis à part celui de l'Alberta, participent activement à l'exploitation des ressources renouvelables, comme l'électricité, car elles sont inépuisables.

Il est inacceptable que le gouvernement essaie d'imposer la canadienisation aux gouvernements provinciaux en ce qui concerne les ressources non renouvelables, surtout que certaines d'entre elles seront épuisées d'ici cinq ou dix ans. Pourquoi le gouvernement voudrait-il canadieniser des sociétés qui exploitent une ressource s'il veut qu'elle continue à être exploitée et qu'elle sera épuisée d'ici cinq ou dix ans? Naturellement, le gouvernement aurait tout intérêt à canadieniser des secteurs d'exploitation de ressources renouvelables comme ceux des pêches, des forêts et de l'électricité, mais pourquoi canadieniser une ressource épuisable? J'ai du mal à comprendre cela. La seule explication qui s'impose à mon esprit, c'est que l'on n'a pas suffisamment réfléchi à la question. Il faudrait l'étudier davantage.

Pourquoi un gouvernement ou les tenants d'une idéologie politique quelconque provoqueraient-ils une pareille instabilité économique pour canadieniser une industrie qui exploite des ressources non renouvelables qui s'épuiseront avec le temps? Si le gouvernement veut de l'argent, rien ne l'empêche de taxer ce secteur au maximum. S'il veut réglementer et décourager l'exode des capitaux, il peut taxer les dividendes aussi lourdement qu'il le veut et ne pas permettre leur déduction aux fins de l'impôt.

Un gouvernement qui impose des restrictions aux filiales canadiennes des multinationales s'expose au départ rapide des sociétés étrangères. Plutôt que de rayonner dans le monde, les sociétés canadiennes n'auront que des liens ténus avec l'industrie mondiale, réduisant ainsi les échanges technologiques.

Les filiales canadiennes des multinationales du pétrole et du gaz naturel se comportent en bons citoyens. Elles embauchent uniquement des Canadiens. Elles réinvestissent au Canada presque tous les capitaux qu'elles y acquièrent. Un bon nombre effectuent au Canada d'importants travaux de recherche, comme en font foi le projet Syncrude, Suncor et les usines d'huile lourde de Cold Lake. Le monde entier sait que le Canada et l'Alberta se trouvent à l'avant-garde du développement technologique pour ce qui est notamment des huiles lourdes, des sables bitumineux et des techniques de forage. Des gens de tous les coins du monde affluent en Alberta pour se renseigner sur notre technologie. Personne ne saurait donc dire que la recherche se fait à l'extérieur de notre pays dans ce secteur particulier. Elle se fait bel et bien au Canada. Nous sommes les experts dans le domaine. Ainsi, lorsque les Sud-Américains veulent produire des huiles lourdes, ils viennent en Alberta pour se renseigner sur la technologie. On ne peut pas dire qu'il faut canadieniser l'industrie pour que la recherche se fasse ici.

● (1610)

Je peux comprendre que l'on veuille adopter des mesures visant à limiter la taille des filiales canadiennes des multinationales afin d'empêcher l'accumulation et la concentration massives d'actifs, car il est toujours beaucoup plus simple, dans un secteur donné, d'avoir un grand nombre de petites sociétés que